

**COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DU PAYS DE  
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL  
DE COMMUNAUTE n°2019-021**

L'an deux mille dix-huit, le 12 février 2019 à 18 h 30

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 6 février 2019

Nombre de délégués :

- en exercice : 30  
 présents : 24  
 votants : 28

**PRESENTS** : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. François BOISSERIE, M. Francis LATRONCHE, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, M. Michel ANDRIEUX, M. Francis DELORT, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Hervé FORESTIER, M. Pierre ROUX, M. Gilles DELANGE, M. André DUBOIS, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Laurent GORYL, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Annie ARNAUD, Mme Sylvie COLETTE, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Edmond LAGORCE et M. Pierre DAVID conseillers communautaires.

**ABSENTS Excusés** : M. Philippe SUDRAT, M. Hugues AUVILLE, M. Pierre MILLET LACOMBE, Mme Marie-Françoise DUVERGER, Mme Maryline VERGNE et Mme Monique PLAZZI.

Philippe SUDRAT donne pouvoir à Justine McCOMISH LORAIN  
Hugues AUVILLE donne pouvoir à François BOISSERIE  
Marie-Françoise DUVERGER donne pouvoir à Michel ANDRIEUX  
Maryline VERGNE donne pouvoir à Francis DELORT  
Monique PLAZZI donne pouvoir à Daniel BOISSERIE

**SECRETAIRE** : Justine McCOMISH LORAIN

**OBJET :**

Budget annexe du  
lotissement Gâte-Bourdela

Comptes administratif

Année 2018

**Rapporteur :**

Monsieur le Président ayant quitté la salle, Monsieur Pierre VERGNOLLE, 1<sup>er</sup> vice-président, prend la présidence de l'assemblée au moment du vote des comptes administratifs de la Communauté de Communes.

Le compte administratif de l'exercice 2018 du budget du lotissement Gâte-Bourdela de la Communauté de Communes présenté à l'assemblée se résume, dans ses grandes masses de la manière suivante :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		813 579,49	1 559 918,76		1 559 918,76	813 579,49
Opérations de l'exercice	546 327,80	944 685,28	546 327,80	0,00	1 092 655,60	944 685,28
<b>TOTAUX</b>	<b>546 327,80</b>	<b>1 758 264,77</b>	<b>2 106 246,56</b>	<b>0,00</b>	<b>2 652 574,36</b>	<b>1 758 264,77</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>1 211 936,97</b>	<b>2 106 246,56</b>		<b>894 309,59</b>	
Restes à réaliser						
Totaux cumulés		1 211 936,97	2 106 246,56		894 309,59	
<b>Résultats Définitifs</b>	<b>0,00</b>	<b>1 211 936,97</b>	<b>2 106 246,56</b>		<b>894 309,59</b>	

Accusé de réception en préfecture  
087-248700189-20190212-DC2019710048-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2019  
Date de réception préfecture : 14/02/2019

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Affichage le **14 FEV. 2019**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**, réuni sous la présidence de Pierre VERGNOLLE, délibérant sur le compte administratif annexe du lotissement Gâte-Bourdela de l'exercice 2018 dressé par Daniel BOISSERIE, Président, après en avoir délibéré à l'unanimité par 28 voix « pour » :

- **lui donne** acte de la présentation faite du compte administratif annexe du lotissement Gâte-Bourdela de l'exercice 2018, tel que résumé ci-dessus ;
- **constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire au compte administratif annexe du lotissement Gâte-Bourdela ;
- **reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;
- **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifiée conforme,

**Le Président**



**D. BOISSERIE**



Accusé de réception en préfecture  
087-248700189-20190212-DC2019710048-  
DE  
Date de télétransmission : 14/02/2019  
Date de réception préfecture : 14/02/2019

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.